



# COLLÈGE SAINT LOUIS RÉQUISTA

## RÈGLEMENT ÉTUDE DU SOIR

Année 2024 -2025

### PRÈAMBULE

L'étude du soir mise en place par l'établissement, en dehors du temps scolaire a pour but de permettre aux enfants de travailler les devoirs donnés par les enseignants durant le temps scolaire.

L'étude du soir est ouverte à tous les enfants scolarisés dans le collège et préalablement inscrits. Elle commence dix jours environ après la rentrée scolaire et se termine une semaine avant le début des grandes vacances.

**L'étude du soir a lieu les lundi, mardi et jeudi de 17h00 à 18h10**, elle se décompose en 10min de détente en récréation et 1h de travail effectif. Les enfants sont accueillis de 17h15 à 18h10. Les enfants inscrits ne peuvent quitter l'étude entre 17h et 18h10.

Les parents devront prendre toutes dispositions pour venir chercher leur enfant à l'étude du soir à 18H10 précise. Après plusieurs retards non justifiés au-delà de l'heure réglementaire, un retard pourra donner lieu à la facturation d'un forfait de 30 € correspondant au coût salarial de la personne qui se voit contrainte de rester. Il sera toutefois fait preuve de pédagogie dans l'application de cette mesure, qui vise à rappeler l'importance de la ponctualité.

**Seuls les enfants ayant une autorisation de sortie pourront quitter seuls l'étude du soir, à condition d'avoir remplie l'autorisation de la fiche d'inscription.**

**Il est rappelé que malgré la mise en place de l'étude l'enfant peut toujours avoir des devoirs à faire à la maison et que l'étude ne dispense pas les parents de vérifier que l'enfant est à jour de ses devoirs.**

Pendant les vacances scolaires, l'étude du soir ne sera pas assurée.

## INSCRIPTION ADMINISTRATIVE et CONDITIONS FINANCIÈRES

**La constitution d'un dossier est obligatoire pour tous les enfants souhaitant s'inscrire à l'étude du soir.** Les places sont limitées à **20** enfants. Lors des préinscriptions, une priorité sera accordée aux enfants dont les 2 parents travaillent. L'effectif atteint, les enfants seront inscrits sur une liste d'attente.

L'étude sera ouverte si un minimum de 5 élèves par soir est atteint. Une dérogation à ce chiffre pourra éventuellement être autorisée par le chef d'établissement.

### **Pour être complet votre dossier doit comprendre**

- La fiche d'inscription à l'étude.

### **Absence :**

Toute absence devra être signalée auprès du secrétariat au plus vite.

### **Tarif de l'étude**

- GRATUIT si inscription à l'année.
- 2€ par jour pour une inscription ponctuelle.

### **Paielement de l'étude**

- Une facture trimestrielle sera remis aux parents qui inscrivent leur enfant ponctuellement.
- Le non-paiement pourra entrainer l'exclusion de l'enfant de l'étude ainsi qu'une majoration de frais pour recouvrement.

### **Inscription et Désinscription de l'étude**

A chaque retour de vacances scolaires un élève peut s'inscrire ou se désinscrire à l'étude du soir pour le reste de l'année scolaire avec l'approbation du chef d'établissement.



# COLLÈGE SAINT LOUIS RÉQUISTA

## FICHE INSCRIPTION ÉTUDE DU SOIR

Un imprimé à remplir par enfant

À retourner au collège

Nom et Prénom de l'enfant : .....

Classe : .....

Jour d'inscription à l'étude (valable pour toute l'année):

Lundi

Mardi

Jeudi

Je soussigné ( e ) .....

Autorise mon enfant, nommé ci-dessus, à quitter seul l'étude du soir à partir de 18h15 pour rentrer chez lui. Cette autorisation est permanente pour toute l'année scolaire.

N'autorise **PAS** mon enfant, nommé ci-dessus, à quitter seul l'étude du soir à partir de 18h15 pour rentrer chez lui. Cette autorisation est permanente pour toute l'année scolaire.

Nom, Prénom et signature précédés de la mention manuscrite "*lu et approuvé*".

Responsable Légal 1	Responsable Légal 2	Élève